

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Septembre 2023

Référence
2023_42

Objet de la délibération
Location de décors de Noël

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
25/08/2023

Date d'affichage
25/08/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 1 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Excusé(s) séance** : Mme TRINQUET Simone donne procuration à Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves donne procuration à M. CHANDAT David

**Absent(s)** : M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Objet de la délibération** : Location de décors de Noël

Madame la Maire donne lecture du devis proposé par la société DECOLUM pour l'acquisition de décorations de Noël.

2 options sont proposées :

- option 1 : achat ferme pour un montant de **1 839.00 € TTC**
- option 2 : location pour 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De louer pour une durée de trois ans les décorations de Noël à la société Décolum avec option d'achat en fin de contrat selon l'échéancier suivant :

2023	686.45 €
2024	686.45 €
2025	686.45 €
2026 (option)	55.18 €

- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la location ainsi qu'à mandater les échéances correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 Septembre 2023  
La Maire  
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance  
Mme VANDENBUSSCHE Julie



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 11/09/2023  
Transmis au contrôle de légalité le : 11/09/2023